

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

- Gilbert Ngoulakia, Premier président de la Cour des comptes :

"Pour la consolidation de l'État de droit, les pouvoirs exécutif et législatif doivent respecter le principe de la séparation de pouvoirs".

- Charlotte Mpaga, procureure générale près la Cour des comptes :

"Je voudrais terminer mon propos en exhortant les juges des ordres judiciaire, administratif et financier, où qu'ils soient, à se conformer plus rigoureusement aux règles déontologiques qui régissent l'exercice de cette noble profession qu'ils ont, chacun en ce qui le concerne, librement choisie".

- Léon Bounda Balonzi, ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat :

"Les agents de l'ANGTI pourraient être intégrés au ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat, pour ceux qui le veulent".

- François Louncény Fall, Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) :

"Les mesures qui ont été prises par le gouvernement ont permis de circonscrire la propagation du virus (Ndlr : coronavirus)".

- Hilaire Machima, député de la Louetsi-Wano :

"Le virus circule toujours et peut à tout instant infecter et faire des victimes. Donc malheur aux personnes aux idées erronées et incrédules, qui continuent de penser que le Covid-19 n'existe pas, que c'est un mensonge du gouvernement".

- Ida Andagui, présidente de la Fédération gabonaise des agences du tourisme (Fégat) :

"En dépit de l'arrêt de nos activités depuis plusieurs mois, nous avons continué à payer toutes nos charges, car n'ayant jusqu'alors pas bénéficié de subventions de l'État".

- Randy Noël Ekwaghe Obame, secrétaire communal du Parti démocratique gabonais (PDG) à Ntoum :

"Nous avons déjà à l'horizon de l'année 2023 qui verra le renouvellement du mandat présidentiel, de celui des députés et maires. Donc, trois scrutins majeurs. Nous les préparons avec sérénité et rigueur pour tous les gagner".

Rassemblements par Y.F.I

Libreville : un solde de gestion positif de 25,8 milliards de francs

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LES comptes administratifs et de gestion de la commune de Libreville au titre de l'exercice 2018 sont sanctionnés par un solde positif au résultat final de gestion de 25 802 914 644 F. Au terme des travaux et présentant ce bilan, le président par intérim du Conseil municipal, Serge William Akassaga, a développé trois articulations majeures de la note de présentation de ce compte administratif. À savoir : "la section ordinaire", "la section extraordinaire" et "le résultat final de gestion".

En passant au peigne fin le volet "section ordinaire", les conseillers municipaux sont parvenus à un solde négatif de l'ordre de 1 148 672 958 F. Il s'agit d'un différentiel des recettes et des dépenses. En effet, si les titres de recettes émis s'élèvent à la somme de 19 772 616 721 F, les dépenses, elles, ont atteint la somme de 20 921 289 679 F.

Il n'en fut pas de même de la



Photo: Antoine Essone Ndong

Un instantané des travaux du Conseil municipal qui s'est tenu sous l'égide du maire intérimaire.

"section extraordinaire" qui s'en sortira avec un bilan positif d'un montant de 1 717 196 435 F. Ses déclinaisons sont les suivantes : les titres de recettes émis débouchent sur une somme de 3 074 150 489 F ; tandis que les dépenses mandatées s'élèvent à 1 356 954 054 F. D'où le solde positif enregistré. Mais, la balance entre les deux sections se traduit par une note positive appréciée par Serge William Akassaga : "De l'exercice 2018, il ressort

un solde positif de 568 523 427 F", dira-t-il.

Le "résultat final de gestion" est la somme des deux exercices de 2017 et 2018. Le premier exercice (2017) donne une somme de 25 234 391 167 F ; tandis que celui de 2018 porte le montant de 568 523 477 F. Soit un résultat final de gestion d'un montant 25 802 914 644 F. Le rapport final des travaux du Conseil municipal de vendredi a entériné ces différents comptes qui ont, ensuite,

été adoptés par l'ensemble des conseillers municipaux.

Clôturant ces assises, le président par intérim du Conseil municipal de Libreville n'a pas omis de saluer "l'intelligence, la positivité et la convenance qui ont prévalu". Cette session ordinaire du Conseil municipal s'est tenue dans un contexte inédit marqué, entre autres, par l'indisponibilité du président statutaire de l'institution, Léandre Nzué, suite à ses ennuis judiciaires.

La Semaine

"Etat de droit..."

LA rentrée judiciaire, lundi dernier, aura été l'évènement qui a davantage marqué l'actualité de la semaine écoulée. Même si d'autres faits ont été observés çà et là. Aussi bien sur les plans politique et institutionnel que sur les plans économique et social.

Par rapport aux activités des institutions par exemple, on notera l'audition par les députés du ministre en charge des Infrastructures, Léon Arnel Bounda Balonzi, qu'accompagnait son ministre délégué Brice Constant Paillat. Face aux parlementaires, et sur la qualité de notre réseau routier, le membre du gouvernement a dit beaucoup de choses. Les unes suscitant parfois de l'espoir, d'autres quelques fois la désolation.

Dans tous les cas, le ministre Bounda Balonzi a rappelé à ses interlocuteurs l'engagement du chef de l'Etat à "faire un effort inédit pour réhabiliter le réseau routier en mauvais état".

A en croire le patron des Travaux publics, il s'agira non seulement d'entretenir les voies de communication existantes, en terre ou bitumées, mais également dans la perspective de la réalisation, à moindre coût, de nouveaux projets routiers, à l'instar de la Transgabonaise dont les travaux, précisons-le ici, devraient démarrer de manière effective au début de l'année 2021.

Et nombreux, (nous avec) de rappeler au ministre des TP qu'en matière de route, il faut éviter de trop parler, de peur d'être vite rattrapé par la réalité sur le terrain. Revenant à la rentrée judiciaire, on soulignera que l'audience solennelle y relative a été présidée par le premier président de la Cour des comptes, Gilbert Ngoulakia. Le chef de l'Etat, en sa qualité de président du Conseil supérieur de la Magistrature, était présent. La manifestation a été marquée par

deux allocutions : celle du procureur général près la Cour des comptes, et celle du premier président de ladite juridiction.

Intervenant en premier, le procureur général, représentant le ministère public a exhorté les magistrats à se conformer "rigoureusement" aux règles déontologiques qui régissent l'exercice de leur profession, en respect de leur serment...

Pour sa part, Gilbert Ngoulakia a axé son propos sur la problématique de l'Etat de droit dans notre pays. Et à l'entendre, on note que pour le moment, dans ce domaine, plusieurs manquements existent encore. Doù quelques pistes qu'il a explorées pour consolider cette notion dans notre pays que certains assimilent plutôt à un Etat de lois qui aspire à devenir un Etat de droit.

ONDOUBA'NTSIBAH